

CONTRIBUTION CLIMATIQUE SUR LES DÉPLACEMENTS EN AVION DE L'UNINE - RAPPORT 2024

1. Politique en matière de déplacements aériens

L'Université de Neuchâtel (UniNE) est résolument engagée dans une démarche de réduction de son empreinte climatique. Les déplacements aériens constituent un aspect crucial de cette démarche, car ils représentent la source d'émissions la plus importante du bilan carbone de l'Université.

Afin de réduire cet impact, l'UniNE applique une contribution obligatoire sur tous les déplacements aériens traités par le service de la comptabilité et des finances (SCF) depuis janvier 2019. Cette contribution correspond à une taxe incitative dont le but est de dissuader le recours au transport aérien pour les activités de l'UniNE. Celui-ci constitue en effet le mode de transport le plus néfaste pour l'environnement et n'est souvent pas justifié compte tenu des alternatives existantes, tels les autres moyens de transport et la visioconférence.

La contribution est calculée sur la base de l'algorithme open source de MyClimate et du prix du carbone sur le marché européen¹. La contribution n'est pas payée par la personne elle-même, mais débitée du compte de l'entité concernée. Les comptes financés par les programmes de promotion de la recherche nationaux ou internationaux font exception ; dans ce cas, c'est le rectorat qui apporte les fonds nécessaires, étant donné que, pour l'instant, les agences de financement de la recherche ne permettent pas de les intégrer au budget des projets. Les montants ainsi récoltés alimentent le fonds climat de l'UniNE, utilisé pour des projets de protection du climat et réduction des émissions sur le campus.

En outre, depuis janvier 2023, les modalités de remboursement des déplacements professionnels en Europe ont été modifiées. Dès lors, les trajets en Europe qui peuvent être réalisés en moins de 10 heures en train sont remboursés uniquement s'ils sont réalisés avec des modes de transport terrestres. Une liste de destinations concernées est établie et révisée annuellement.

¹ Détails concernant la méthode de calcul de la contribution et son application à l'Université : <https://www.unine.ch/durabilite/deplacements-professionnels/>

2. Déplacements aériens en 2024

2.1. Emissions et types de vols en 2024

Durant l'année civile 2024, le SCF a recensé 668 voyages, correspondant à 1'162 trajets aller-simple. Cumulés, ces trajets représentent une distance d'environ 4.2 millions km, soit plus de 100 fois le tour de la terre. Au total, ces déplacements ont émis 1'032 tCO_{2eq}, soit environ 1.4 tCO_{2eq} par équivalent plein-temps. Ces émissions représentent plus de 40% de l'empreinte carbone annuelle de l'institution.

Plus de 80% des voyages font recours à des vols directs et tous les vols sont effectués en classe économique. La plupart des déplacements concernent des vols de ou vers la Suisse (81% des trajets). Les destinations les plus courantes sont le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Australie et l'Espagne (Figure 1). Concernant le Royaume-Uni, près de la moitié des trajets concernent des vols entre Londres et le Suisse. En 2024, ces vols ont émis 19 tCO_{2eq}, soit 1.8% des émissions totales. Sur décision du rectorat, ces vols ne sont plus remboursés dès le 15 décembre 2024, en raison de l'accessibilité en train (plusieurs connexions par jour avec un temps de trajet de moins de 10 heures).

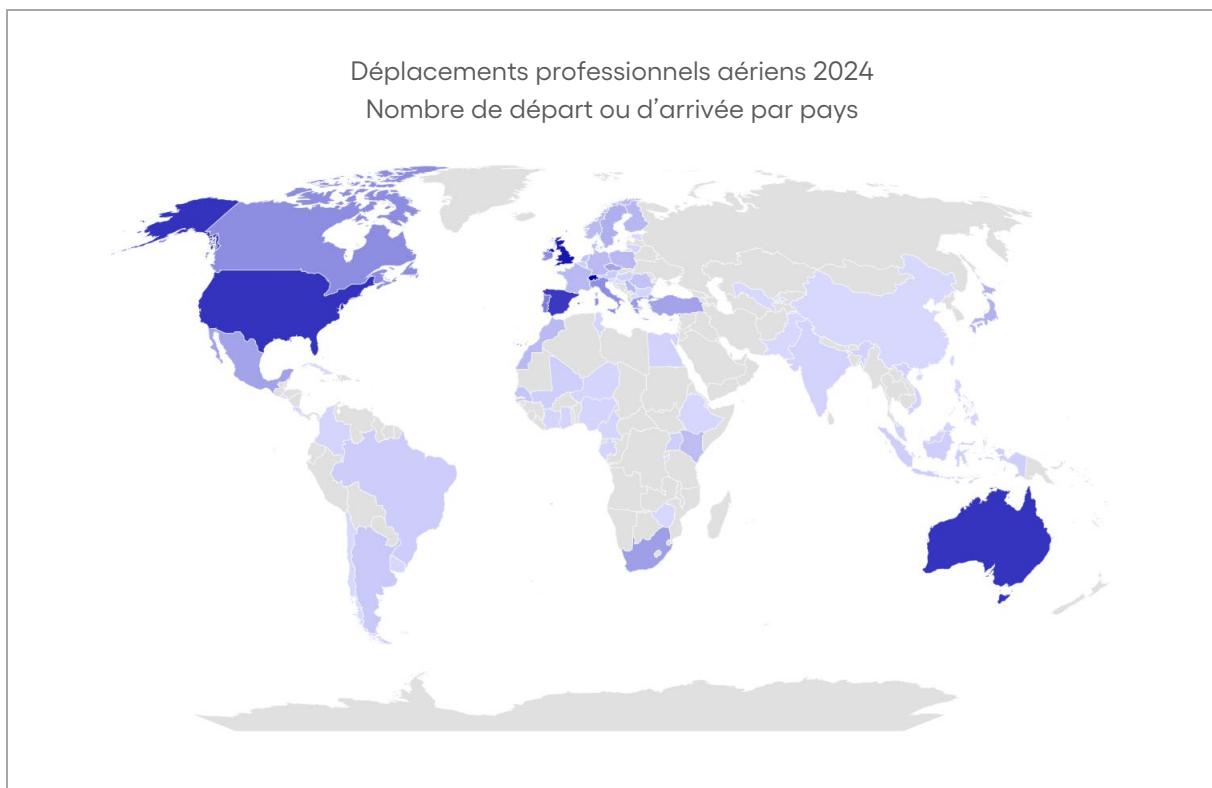


Figure 1. Destinations les plus courantes. Un point est décompté pour chaque trajet dont l'aéroport de départ ou d'arrivée se trouve dans le pays. Les escales ne sont pas considérées. La couleur de la Suisse n'est pas représentée à l'échelle.

2.2. Evolution des émissions au fil des ans

En 2024, les émissions totales générées par les déplacements aériens ont baissé de 1.4% comparé à l'année précédente, bien qu'une hausse du nombre de trajets réalisés de 4.4% soit enregistrée (Figure 2). Ceci s'explique par une augmentation de la part des vols de distance moyenne, comparés aux vols longs.

Cette évolution peut être vue sous deux angles complémentaires. Premièrement, on observe que la reprise des déplacements aériens après la période de COVID-19 est stabilisée, et ce à un niveau inférieur à la période pré-pandémie. En effet, les émissions 2023 et 2024 se situent 19% en dessous des émissions de 2019 (Figure 2). Ceci diffère de la tendance observée au niveau mondial² et suisse³, où l'aviation civile a retrouvé un niveau d'activité similaire voire supérieur à 2019. Ainsi, l'effet rebond que l'on aurait pu craindre ne s'est pas réalisé au niveau de l'Université.

Malgré cette tendance encourageante, la baisse des émissions observée entre 2023 et 2024 (-1.4%) est insuffisante comparé à l'objectif de réduction fixé par le plan climat (-4%). En l'état actuel, l'empreinte carbone des déplacements aériens de l'Université ne suit donc pas la trajectoire définie pour atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2045 (Figure 3).

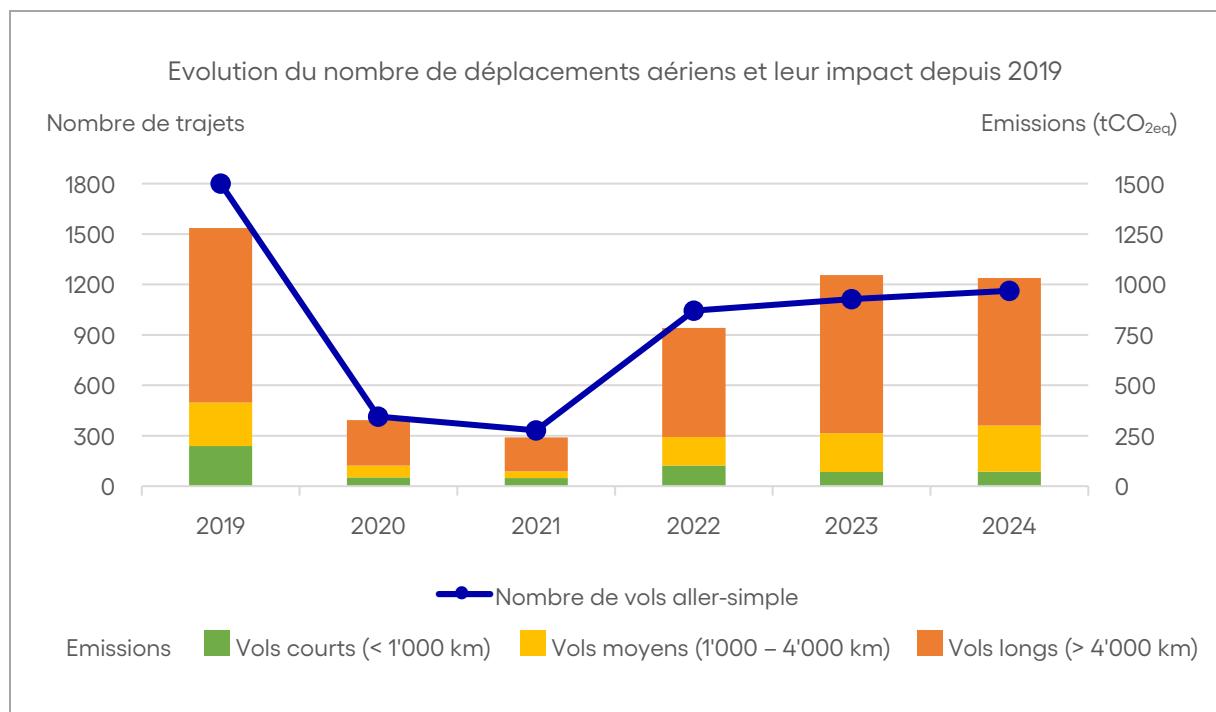


Figure 2. Evolution de l'impact climatique des déplacements aériens à l'UniNE entre 2019 et 2024. L'ensemble des vols traités par le service comptable sont comptabilisés, qu'ils aient été effectués par des membres de l'UniNE ou des personnes externes. Les émissions sont calculées pour chaque vol grâce à la méthodologie MyClimate (RFI = 3).

² En 2024, le trafic mondial de passagers devrait s'élever à 104% du niveau de 2019 selon le Conseil international des aéroports (ACI) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO). [ACI, 2025](#).

³ En 2024, l'aéroport de Genève a enregistré un nombre de passagers similaire à 2019. Le nombre de mouvements d'avions est légèrement inférieur. [Genève Aéroport, 2025](#).

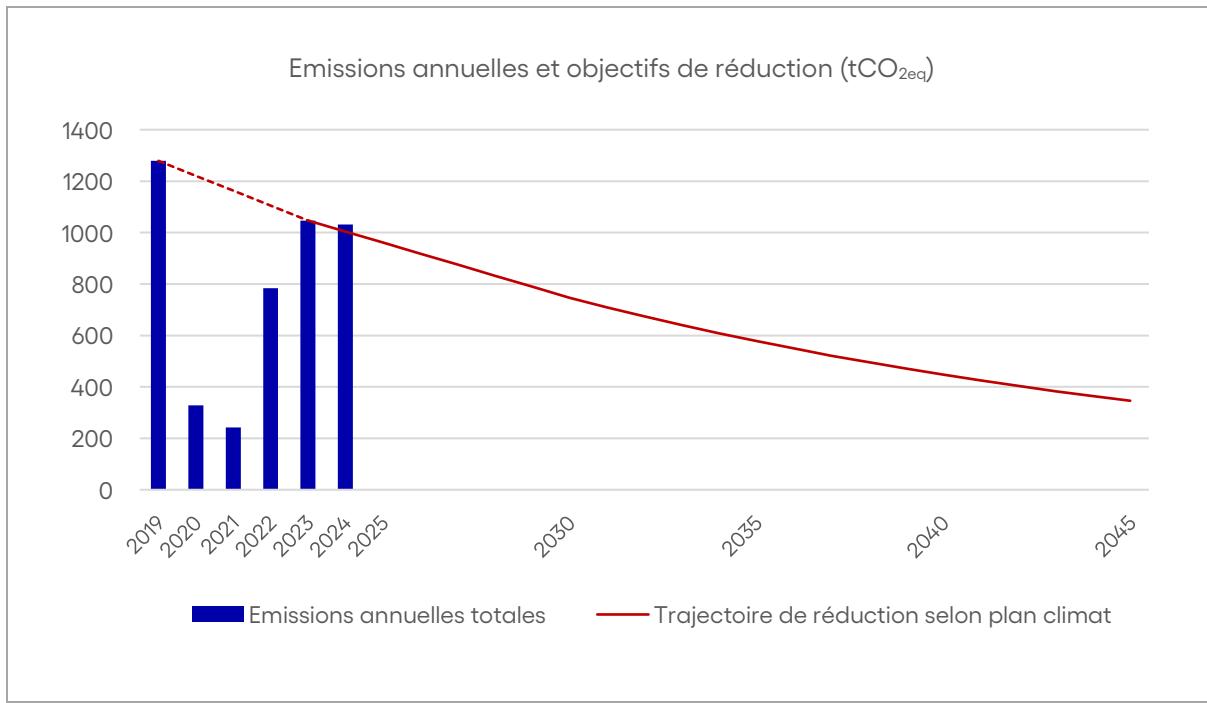


Figure 3. Evolution de l'impact climatique des déplacements aériens à l'UniNE et trajectoire de réduction à l'horizon 2045 selon le plan climat de l'Université.

2.3. Emissions par faculté et par source de financement

Sans surprise, les deux plus grandes facultés de l'institution - la Faculté de sciences (FS) et la Faculté de lettres et sciences humaines (FLSH) - sont responsables de la majeure partie des émissions, entre 80 et 90% selon les années (Figure 4, gauche). Ceci est notamment dû aux effectifs plus importants de ces facultés, mais également au recours plus important au transport aérien au sein de ces entités. En 2024, les émissions par équivalent plein-temps s'élèvent à 2.3 tCO_{2eq} en FS et 1.8 tCO₂ en FLSH, contre 0.9 pour la Faculté de sciences économiques (FSE) et 0.5 pour la Faculté de droit (FD) (Figure 4, droite).

Plus de la moitié des émissions sont liées à des déplacements aériens dans le cadre de projets de recherche financés par des fonds externes. Cette part varie selon les années (entre 50 et 59%) sans qu'une nette tendance à la hausse ou à la baisse ne se dégage (Figure 5). La part importante de l'impact climatique lié à ces financements externes indique que les institutions de financement de la recherche ont un rôle important à jouer dans les efforts en matière de protection climatique, en complément aux actions menées par l'Université et les équipes de recherche en son sein.

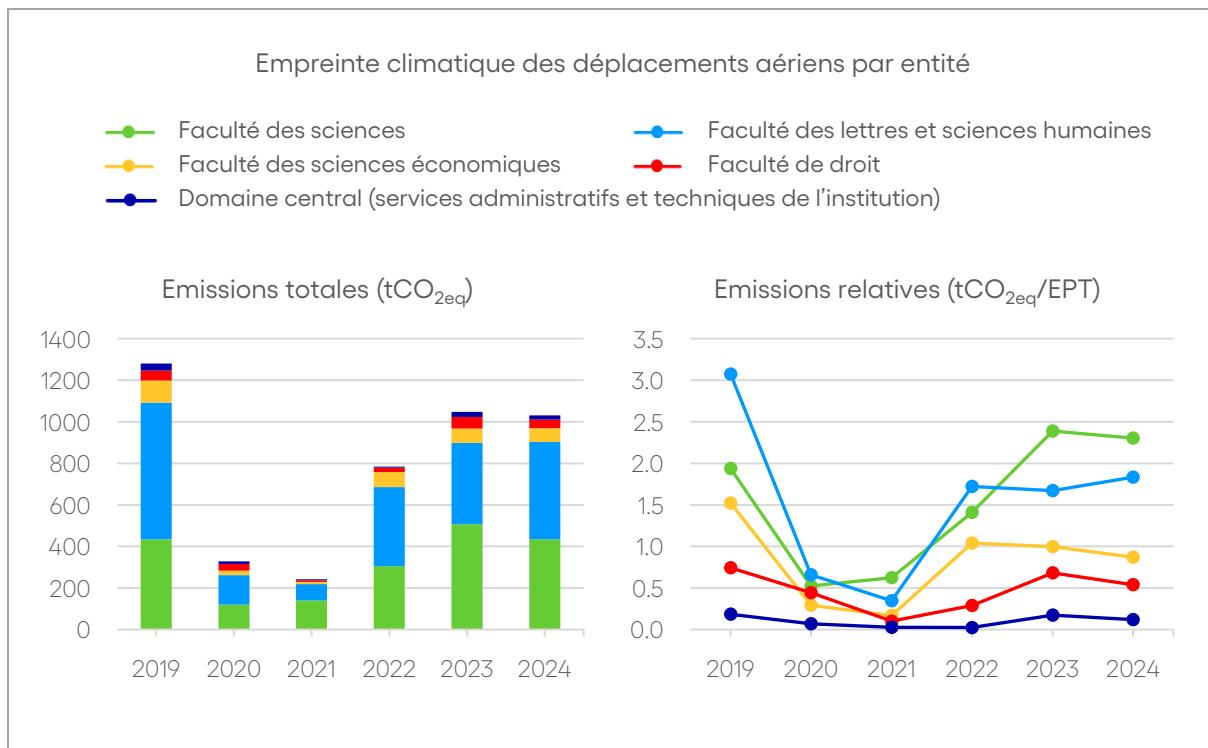


Figure 4. Emissions liées aux déplacements aériens par faculté (2019 – 2024).

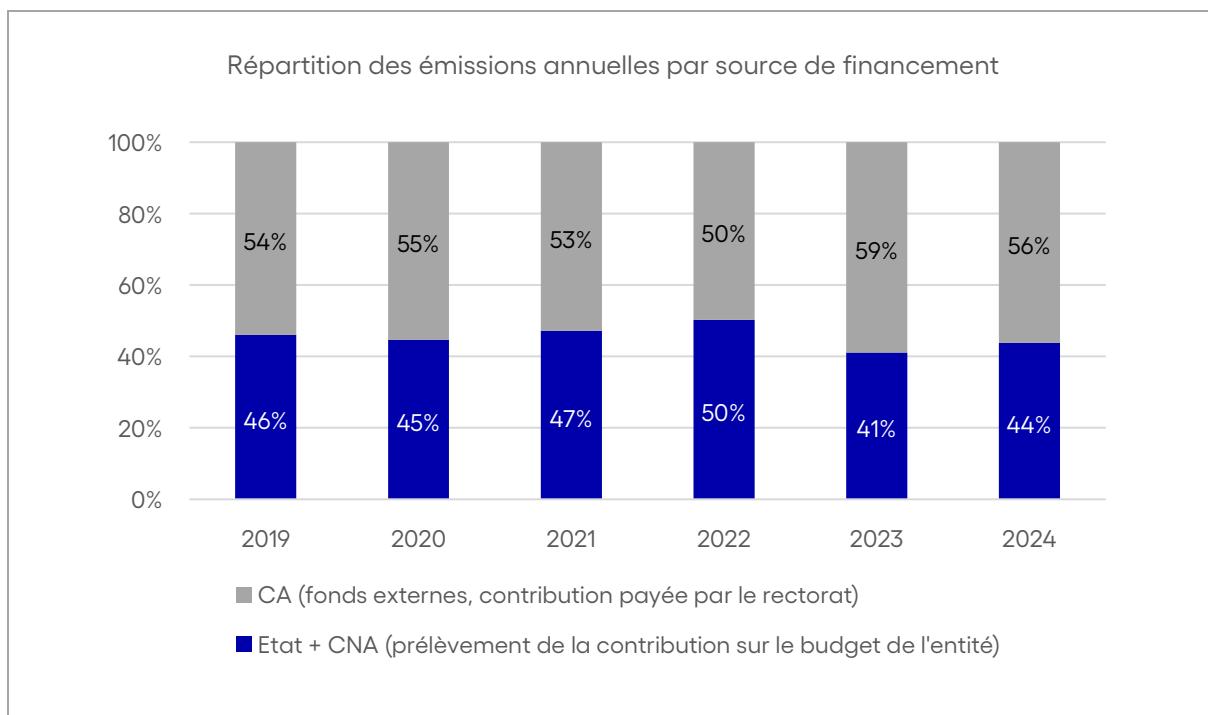


Figure 5. Répartition des émissions liées aux déplacements aériens par source de financement (2019 – 2024).

3. Fonds prélevés et utilisation

En 2024, le prix médian de la contribution par voyage s'élève à 81 CHF. Ceci représente un surcoût médian de 26% par rapport au prix payé pour le billet d'avion. Au total, les contributions prélevées durant l'année comptable 2024 s'élèvent à 105'910 CHF⁴. Sur cette somme, 47'705 CHF sont prélevés directement sur le budget des entités concernées, et 58'205 CHF sont apportés par le rectorat. La part payée par le rectorat correspond aux projets qui sont financés par des fonds externes et pour lesquels le prélèvement direct de la contribution n'est pas possible à ce jour.

Les fonds prélevés sont affectés au fonds climat, qui vise à financer des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'UniNE et des projets locaux de protection du climat⁵. En 2024, les projets financés touchent à la promotion de la mobilité douce et à l'installation d'un système de récupération de chaleur sur une salle de serveurs du campus. Plus de détails sont donnés dans le rapport annuel de développement durable de l'Université⁶.

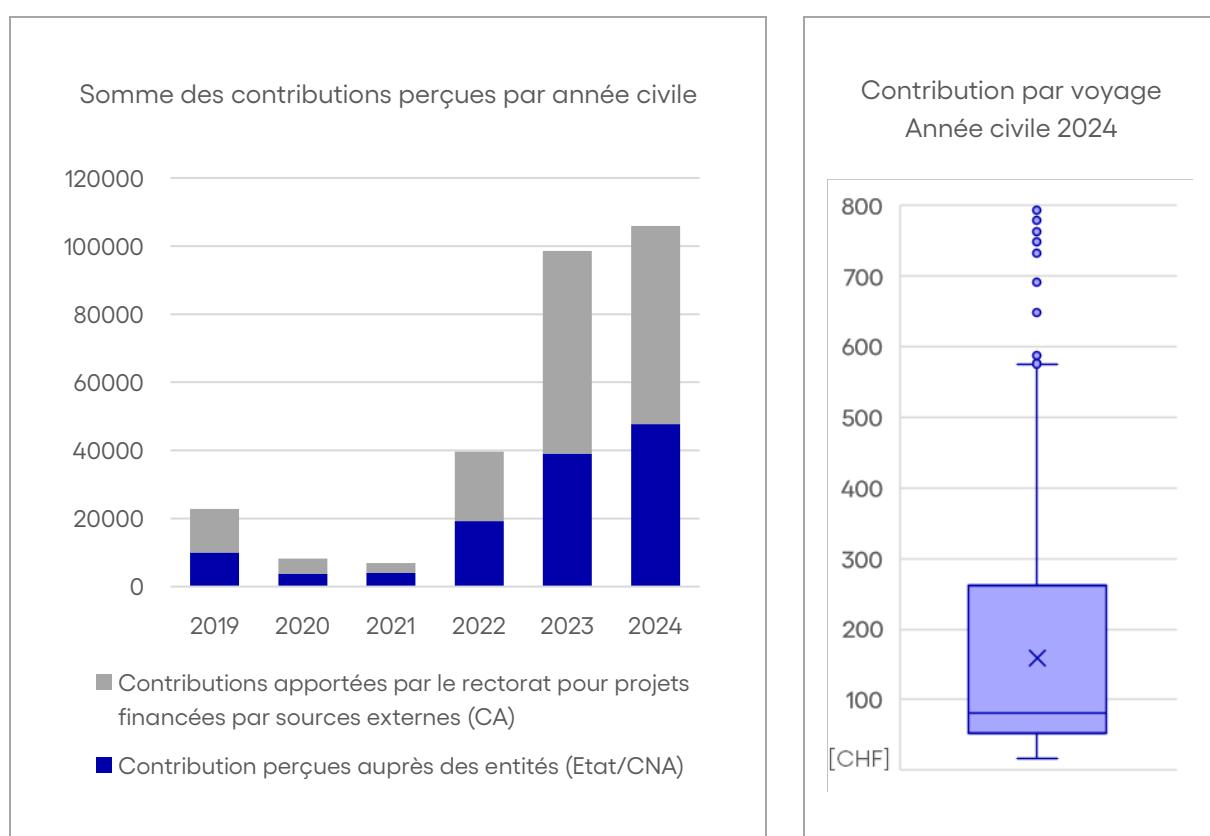


Figure 6. Montant annuel des contributions perçues (2019 – 2024). Dès 2023, le prix plancher est augmenté de 25 à 100 CHF/tCO₂.

Figure 7. Montant de la contribution par voyage en 2024

⁴ Les montants indiqués couvrent la période allant de décembre 2023 à fin novembre 2024 en application de la directive sur la contribution.

⁵ Informations sur le fonds climat et directive : <https://www.unine.ch/durabilite/fonds-climat/>.

⁶ Rapports annuels du développement durable : <https://www.unine.ch/durabilite/rapports/>.